



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 6217

Texte de la question

M. Jean Tardito attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les problèmes non résolus des rapatriés et des harkis. Il lui demande si une mesure d'urgence ne doit pas se traduire par une large concertation avec les représentants des intéressés afin de mettre à plat les difficultés. Simultanément, la suspension des poursuites (avec leur extension aux résidences principales et aux jeunes harkis) et des mesures concernant l'endettement et la levée des forclusions permettrait de souligner la volonté du Gouvernement d'aborder ce dossier dans un esprit d'équité afin d'y apporter des solutions rapides. Il lui demande les mesures qu'elle entend prendre en ce sens.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations de certains rapatriés relatives aux suites données à leurs dossiers déposés auprès des commissions départementales d'aides aux rapatriés réinstallés (CODAIR). Le Parlement, sur l'initiative de plusieurs de ses membres, a voté la suspension des poursuites civiles au bénéfice des rapatriés réinstallés dans des professions non salariées et dont la situation d'endettement les a conduits à déposer une demande de secours exceptionnel auprès de la CODAIR dont ils relèvent (art. 100 de la loi de finances pour 1998). Un aménagement est à l'étude. Il tiendra compte des observations faites et devrait permettre un traitement plus équitable des situations d'endettement.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tardito](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6217

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4024

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2117